

FOIRE AUX QUESTIONS – EXERCICE DE SECURITE CIVILE

S'agit-il d'une vraie situation d'urgence ?

Non. Le 25 juin, il s'agira d'un exercice de sécurité civile préparé à l'avance. Aucune situation réelle n'est en cours.

Y a-t-il un risque pour les habitants ?

Non. Aucun danger pour la population n'est identifié dans le cadre de cet exercice.

Pourquoi organiser cet exercice ?

Cet exercice permet aux différents services mobilisés de tester leur coordination, leurs procédures et les dispositifs d'information destinés à la population. Il s'agit d'un entraînement pour mieux se préparer à d'éventuelles situations exceptionnelles.

Que pourrai-je voir le jour de l'exercice ?

Dans le secteur du Panorama, vous pourrez observer une présence inhabituelle de véhicules de secours, de sécurité ou de personnels mobilisés dans le cadre de l'exercice.

Puis-je appeler les secours pour obtenir des renseignements ?

Non. Les numéros d'urgence (17, 18 et 112) doivent rester disponibles pour les urgences réelles. Toutes les informations utiles seront communiquées par la Ville et la Préfecture.

Que faire si je reçois un SMS ou une notification FR-Alert ?

Prenez le temps de lire le message dans son intégralité et vérifiez qu'il mentionne bien qu'il s'agit d'un exercice. Suivez uniquement les consignes officielles diffusées par les autorités.

Que faire si j'entends une sirène ?

Gardez votre calme et consultez les canaux officiels de la Ville et de la Préfecture. Si des sirènes sont utilisées, cela fera partie de l'exercice.

Devrai-je évacuer ou me confiner ?

Aucune évacuation de la population n'est prévue dans le cadre de cet exercice. Les habitants sont invités à suivre uniquement les consignes officielles qui pourraient être diffusées.

Les écoles participeront-elles à l'exercice ?

Certaines écoles pourront être associées à des actions préparées à l'avance. Les familles concernées seront informées par les canaux habituels. Cet exercice se déroulera sans danger pour les enfants.

Dois-je venir chercher mon enfant à l'école ?

Non, sauf consigne explicite transmise par l'établissement ou les autorités. Il est important d'éviter les déplacements inutiles afin de ne pas perturber l'organisation de l'exercice.

Que faire si je croise des équipes de secours ou de sécurité ?

Il est demandé de ne pas gêner le déroulement de l'exercice et de respecter les éventuelles consignes données sur place par les équipes mobilisées.

Comment suivre les informations officielles le jour de l'exercice ?

Les informations seront relayées sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux officiels et les canaux de communication de la Préfecture.